

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 13 septembre 2007**

Présents

Exécutif	MM. Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
Bureau du Conseil	Mme Corinne Ménétreay M. Bernard Piguet Mme Julia Amici	présidente vice-président secrétaire
Conseillers-ères municipaux-ales	Mmes Marlène Favre, Myrna Lachenal, Karen Sinclair MM. Yannick Dupraz, André Favre, Jean-François Jordan, François Mégevand, Léon Piller, Pierre Pricat	
Personnel communal	M. Michel Vazquez	secrétaire
<u>Absent(e)s excusé(e)s</u>	Mme Marie-Claire Messerli MM. Jacques Petitpierre, Florio Togni	conseillère municipale conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de l'état d'avancement du projet d'aménagement du centre du village par notre mandataire, *dar architectes SA*
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 10 mai et du 4 juin 2007
3. Communications du Maire
4. Projets de délibérations :
 - **11/2007** : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement pour la création d'une station de pompage / chambre de vannes / conduite de refoulement et la mise en place d'un fourreau pour SIG gaz + tube TV au chemin des Champs-de-la-Grange, ainsi que la réfection du chemin de Rouelbeau
 - **12/2007** : Proposition relative à la délégation de compétences au Maire pour la passation d'actes authentiques
 - **13/2007** : Proposition relative à la vente d'un lot de copropriété N° 1.03 du droit de superficie distinct et permanent (ddp) immatriculé au feuillet 1691 N° 3 de Meinier, constitué sur la parcelle N° 1647, sise au chemin de la Pallanterie 11, la parcelle et le ddp étant propriété de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie
5. Demande de naturalisation genevoise
6. Divers
 - Enquête publique N° 1578 relative aux surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau

La Présidente ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à Madame Rey et Monsieur De Almeida du bureau *dar architectes SA*. Elle passe ensuite la parole au **Maire**.

1. Présentation de l'état d'avancement du projet d'aménagement du centre du village par notre mandataire, *dar architectes SA*

Le **Maire** rappelle – notamment pour les nouveaux conseillers municipaux – que *dar architectes SA* procède comme convenu à un état d'avancement du projet tous les deux mois. Une séance d'information et de discussion aura également lieu tous les mois avec les Présidents des commissions, mais sans *dar architectes SA*.

Madame Rey continue avec ladite présentation, qui donne lieu ensuite à diverses questions et remarques.

- ❖ Avant de continuer la séance, **la Présidente** fait lever l'assemblée et procède à la prestation de serment de **Pierre Pricat**, qui était absent lors de la séance d'installation du nouveau Conseil municipal le 4 juin écoulé. Son engagement solennel est applaudi par l'assemblée.

2. Approbation des procès-verbaux des séances du 10 mai et du 4 juin 2007

Le procès-verbal du 10 mai 2007 – qui n'a pas pu être approuvé lors de la séance d'installation du nouveau Conseil – est approuvé sans remarques.

Le procès-verbal du 4 juin 2007 est quant à lui approuvé avec la suppression suivante (mots en *italique barrés*), demandée par le **Maire** :

- en page 4, au dernier paragraphe du point 5 :
 - ➔ «...séance avec les Présidents des commissions + et l'Exécutif + ~~*dar architectes SA*~~».

3. Communications du Maire

a) Délibération

La Présidente revient sur la délibération 08/2007 relative à "l'approbation du bouclage des crédits d'investissements complémentaires et les moyens de les couvrir", votée le 10 mai écoulé.

Elle donne la parole au **secrétaire de la Mairie**, qui explique que Pierre Pricat avait souhaité, pour éviter que la dernière phrase de la délibération ne provoque une confusion chez les lecteurs, que seul le montant relatif aux dépassements de crédits soit mentionné et non celui des économies réalisées ; en effet, dans la partie décisionnelle de cette délibération expliquait-il, seuls les dépassements sont mentionnés.

Lors d'un entretien téléphonique avec le Directeur du Service de surveillance des communes, Département du Territoire, celui-ci lui a confirmé que même si le mode courant consiste à mentionner les dépassements et les économies, la modification apportée par notre commune était tout à fait acceptable. Cette façon de faire est donc adoptée dès cette année.

b) Amicale du Chambet "élargie"

Cette amicale regroupe en temps normal les Exécutifs de Gy, Jussy, Veigy et Meinier, dont la prochaine réunion a lieu lundi prochain, avise **le Maire**, avant de passer la parole à **Etienne Murisier** ; ce dernier explique que chaque commune va organiser à tour de rôle une journée conviviale, qui aura lieu cette année le samedi 20 octobre à 10h00 et à laquelle seront également conviés les membres des Conseils municipaux ainsi que leurs conjoints. Une modeste participation de Fr. 15.- sera demandée aux conjoints précise-t-il, avant de résumer le programme prévu.

c) Centre sportif

Etienne Murisier fait un point de situation des travaux :

- terrain synthétique terminé (sauf les buts), il est jouable.
- mise en place de la terre et des mélanges pour les autres terrains, qui seront semés dans 15 jours et pour lesquels 1 à 2 tontes seront faites encore cette année.
- la pose des mâts d'éclairage a pris un peu de retard. Ils risquent donc d'être posés par hélicoptère puisque les terrains seront semés ; en effet, si nous attendions davantage pour semer, ce serait trop tard dans quelques semaines, ce qui aurait pour conséquence de retarder la mise en service du centre sportif de 6 mois au moins.
- la buvette a été décoffrée, la partie de la grosse maçonnerie est terminée ; ils sont en train d'attaquer les vestiaires.
- le chantier se déroule bien et nous avons de la chance avec la météo pour l'instant.
- le terrain synthétique sera clôturé.
- la journée portes ouvertes est prévue le 28 septembre 2007 de 17h30 à 20h30.
- le bouquet de chantier pour remercier les entreprises ayant travaillé sur le chantier aura lieu le 15 octobre 2007 à 17h00 et sera suivi d'un repas.

Le Maire rapporte l'état financier reçu à mi-août du bureau Bugna. Le coût final des travaux a été indexé à la date d'établissement des appels d'offres, principalement en octobre 2006. Cette réévaluation est calculée sur la base de l'indice genevois du prix de la construction fourni par l'office cantonal de la statistique. Ainsi, les prix ont augmenté de 2.7% depuis le devis général d'avril-mai 2006 jusqu'aux appels d'offres d'octobre 2006, et de 4% d'avril 2006 à avril 2007. Il en ressort une augmentation de crédit prévisible de Fr. 203'500.-, faisant passer le crédit voté de 6.9 millions de francs à 7.1 millions, ce qui est très correct. A ce jour, le coût probable total est de 7 millions car certaines petites économies ont encore été réalisées. Il faudra toutefois y ajouter certaines options à déterminer, dont le montant total est de Fr. 450'000.- et qui comprennent le réaménagement complet du parking, le terrain d'entraînement de tennis (mur), le drainage de la zone d'entraînement de football, l'aménagement d'un terrain de basket indépendant et accessoirement les sèche-cheveux des vestiaires. Le drainage et le terrain de basket ont d'ores et déjà été retenus, ce qui porte le total à ce jour à Fr. 7'100'000.-, ce qui signifie que nous arrivons au montant indexé du crédit voté. Les autres options seront rediscutées ; cela dépendra de l'octroi final de la subvention de 2.2 millions de francs annoncée par le Fonds d'équipement communal.

Etienne Murisier précise qu'il faudra rajouter la création d'un chemin en pavés pour amener les joueurs sur le terrain synthétique – ce qui n'était pas prévu et constituera également un petit supplément. Ce chemin évitera que les gens n'amènent de la boue en cas de mauvais temps sur le terrain synthétique.

Le Maire rajoute que la convention avec Collonge-Bellerive est à bout touchant ; elle devrait être signée en octobre. Pour rappel, elle est nécessaire à l'obtention de la subvention citée plus haut. Avec une utilisation des installations d'environ 8h par semaine, la participation financière de Collonge-Bellerive devrait assurer le surcoût d'entretien du centre sportif. D'autre part, le contrat relatif à la gérance de la buvette-restaurant devrait être signé la semaine prochaine. La personne concernée prendra à sa charge les frais de mobilier, et le loyer prévu permettra de couvrir un certain nombre de frais liés à l'entretien des vestiaires, aux frais d'énergie, etc.

d) Budget 2008

Quelques tableaux chiffrés sont déjà en retour, merci aux autres de le faire avant le 24.

e) Dépassements de crédits prévisibles

En concertation avec la commission des bâtiments, certains travaux ont été décidés qui n'étaient pas prévus au budget et qui provoqueront donc quelques dépassements, soit:

- Ecole : vitrage de l'ancienne école, wc du premier étage, sol des wc du rdc, vitres dans les combles, éclairage du préau couvert, etc.
- Salle communale : compte d'entretien à cause de quelques réparations à effectuer.

f) Déclassement des hameaux d'Essert et de Corsinge

Le Maire explique aux nouveaux conseillers en quoi cela consiste : une loi fédérale autorise à déclasser les hameaux en "zone hameaux" alors qu'ils sont actuellement en zone agricole, ce qui permet ensuite de rénover et/ou transformer des lieux d'habitation. Une présentation de l'état d'avancement de cette affaire réunira à la buvette de la salle communale, les habitants d'Essert le lundi 24 septembre 2007 à 19h00 et ceux de Corsinge le mercredi 17 octobre à 20h00. Un papillon d'invitation leur sera envoyé ces jours.

Une présentation aura lieu ensuite au Conseil municipal, suivie de la continuation de la procédure comprenant une enquête publique, une délibération ou résolution à voter par le Conseil, etc. Nous espérons que l'affaire sera définitivement bouclée en 2008.

g) Vendanges

Etienne Murisier a reçu MM. Rivollet et Fonjallaz, qui lui ont présenté le modèle de circulation pour les vendanges, qui a changé puisque le parking de Rouelbeau n'était plus disponible suite aux travaux actuels. Il le résume.

h) Pétition pour la protection de notre région

Le Maire lit la lettre reçue, exprimant la crainte du comité quant au trafic dans la région.

Une réponse leur sera donnée en répondant dans ce sens et en précisant que nous comprenons leurs inquiétudes, qui sont en grande partie fondées et que plusieurs éléments ont été mis en œuvre dans la région pour réfléchir et faire face à cette problématique. Entre autres, une réflexion conjointe des 15 communes de la région Arve & Lac est en cours depuis plusieurs années, pour demander à l'Etat d'améliorer la circulation de ce côté du canton - où nous sommes défavorisés par rapport à la Rive droite. Il a souvent été répété qu'il fallait améliorer les transports publics, que ce soit leur fréquence ou le tracé et créer des "Park & Ride" en collaboration avec nos voisins frontaliers ; Veigy a d'ailleurs confirmé lors de notre dernière réunion sa volonté de réduire la circulation rajoute **Etienne Murisier**, en tentant de motiver les TPG pour augmenter la cadence des bus et créer des P+R.

Le Maire précise que les moyens des 15 communes sont limités pour avoir un impact réel sur la volonté des Autorités cantonales. Malgré cela, nous continuerons à fournir les efforts nécessaires pour y parvenir.

i) **Autorisations pour deux giratoires**

Etienne Murisier montre un plan sur lequel sont figurés les giratoires qui vont être créés à Bonvard, sur la commune de Choulex et un peu - mais à peine - sur Meinier.

j) **Rapport administratif et financier 2006**

Un exemplaire du rapport est distribué aux personnes présentes. **Le Maire** remercie ceux qui y ont apporté leur contribution, ainsi que Dominique Schupbach pour le travail effectué.

4. Projets de délibérations

- **11/2007** : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement pour la création d'une station de pompage / chambre de vannes / conduite de refoulement et la mise en place d'un fourreau pour SIG gaz + tube TV au chemin des Champs-de-la-Grange, ainsi que la réfection du chemin de Rouelbeau

Etienne Murisier donne des informations sur le plan distribué à tous et répond aux diverses questions posées.

La Présidente lit la partie décisionnelle de la délibération.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 8 voix pour et 3 abstentions.**

(délibération votée en annexe)

- **12/2007** : Proposition relative à la délégation de compétences au Maire pour la passation d'actes authentiques

Le Maire explique les raisons et le but de cette délibération.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour, soit à l'unanimité.**

(délibération votée en annexe)

- **13/2007** : Proposition relative à la vente d'un lot de copropriété N° 1.03 du droit de superficie distinct et permanent (ddp) immatriculé au feuillet 1691 N° 3 de Meinier, constitué sur la parcelle N° 1647, sise au chemin de la Pallanterie 11, la parcelle et le ddp étant propriété de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie

Le Maire rappelle que les statuts de la Fondation de la Pallanterie exigent que le Conseil municipal vote pour accepter toute vente de lot se trouvant sur la commune de Meinier, dans la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie.

André Favre rajoute qu'un vote du Conseil municipal, il y a quelques années, avait refusé d'accorder la possibilité à la Fondation de gérer directement ce type d'objets sans avoir à passer par l'accord formel de la Commune.

La Présidente lit la partie décisionnelle de la délibération.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 7 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.**

(délibération votée en annexe)

5. Demande de naturalisation genevoise

La Présidente proclame le huis clos.

Le Conseil délibère et donne un **préavis favorable à cette demande par 9 voix pour et 2 abstentions.**

Cette décision sera communiquée à la personne concernée et au département ad hoc.

6. Divers

a) Cotisation des membres du Conseil municipal

La Présidente rappelle qu'une cotisation de Fr. 25.- est demandée chaque année aux membres du Conseil municipal. Elle prie tout un chacun de s'acquitter de cela en fin de séance auprès de Michel Vazquez, secrétaire de la Mairie.

b) Enquête publique N° 1578 relative aux surfaces inconstructibles au bord des cours d'eau

Le Maire explique qu'un projet est mis à l'enquête publique par le canton, qui fixe les limites au-delà desquelles il n'est pas possible de construire en bord de cours d'eau.

Yannick Dupraz signale que son hangar et le manège proche sont compris dans cette zone, ce qui fait qu'en cas d'incendie par exemple, il ne serait plus possible de reconstruire ses locaux. **Le Maire** répond que les documents officiels sont affichés au pilier public et sont de plus à sa disposition pour intervenir à titre privé si nécessaire. Il rajoute d'ailleurs que la zone de Rouelbeau était également incluse dans une zone non constructible de 30 mètres près du ruisseau de Rouelbeau, ce qui aurait empêché l'extension future éventuelle du centre sportif ; c'est pourquoi la Commune a demandé une modification de cette limite dans cette zone, qui a été acceptée.

c) Communes-école

Julia Amici informe qu'une exposition des œuvres réalisées par les élèves ayant suivi les cours de peinture aura lieu à Cologny entre le 16 et le 25 novembre 2007.

d) Immeuble de la Poste

Léon Pillier signale que la haie derrière l'immeuble n'est pas encore taillée, alors que nous sommes au mois de septembre. **Etienne Murisier** répond qu'il a demandé à une entreprise de faire ce travail immédiatement, soit le lendemain après l'avoir appris.

e) ASM – Agents de sécurité municipaux

Marlène Favre demande si les ASM travaillent les jours fériés, car des dégâts ont été occasionnés au "Petit Bois" le dimanche du Jeûne Genevois par un groupe de jeunes.

Léon Pillier fait circuler les photos qu'il a prises des lieux après leur passage. **Le Maire** pense que les TSHM (travailleurs sociaux hors murs) devraient être mis à contribution et indique qu'Alain Corthay va s'en occuper.

f) Barrière rouillée

Léon Piller signale qu'un locataire a pris contact avec la régie concernée il y a plus de trois mois pour signaler qu'une barrière était complètement rouillée. **Le Maire** propose à **Léon Piller** de donner les coordonnées du locataire concerné hors séance pour suivre cette affaire.

g) Tournée des routes

La tournée des routes aura lieu le 26 septembre 2007 à 9h00 informe **Marlène Favre**.

h) Place de jeux

Jean-François Jordan a été interpellé par des mamans concernant la balançoire qui a été supprimée et non remplacée. Il pense que l'information devrait être précisée pour que chacun soit en mesure d'apporter une réponse correcte aux éventuelles demandes qui pourraient surgir.

Etienne Murisier répond que la place de jeux a été mise aux normes de sécurité Bpa durant l'été. En dehors des diverses adaptations qui ont été faites, la balançoire a effectivement été supprimée car elle ne répondait plus aux normes actuelles. D'autre part, vu le projet de Centre du village qui comprendra également une place de jeux, il n'est peut-être pas utile de procéder à des frais importants pour réaménager complètement celle qui existe actuellement, ce d'autant plus qu'une place de jeux avec balançoires a été nouvellement créée derrière l'immeuble sis vers le 7 chemin du Stade.

Le Maire rajoute que l'information relative à la modification de la place de jeux pour raisons de sécurité a été distribuée en tous ménages ; il est possible de la remettre si nécessaire.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 22h45.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 11 octobre 2007 à 20h15

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente
du Conseil Municipal

.....

Julia Amici

.....

Corinne Ménétreay

Annexes : délibérations votées



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 13 septembre 2007 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 11/2007

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement pour la création d'une station de pompage / chambre de vannes / conduite de refoulement et la mise en place d'un fourreau pour SIG gaz + tube TV au chemin des Champs-de-la-Grange, ainsi que la réfection du chemin de Rouelbeau

Vu la délibération votée par le Conseil municipal le 11 mai 2006, approuvée par arrêté du Conseil d'Etat le 28 juin 2006, qui consistait en une ouverture de crédit d'investissement pour le centre sportif de Rouelbeau,

vu la nécessité des aménagements mentionnés en titre qui en découlent directement et dont les travaux doivent être coordonnés avec ceux du centre sportif de Rouelbeau en cours de construction,

vu le devis estimatif général de Fr. 390'000.- établi le 30 août 2007 par le bureau Francis Lachenal, ingénieur civil à Carouge,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'Exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER

DÉCIDE PAR 8 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de Fr. 390'000.- pour la création d'une station de pompage / chambre de vannes / conduite de refoulement et la mise en place d'un fourreau pour SIG gaz + tube TV au chemin des Champs-de-la-Grange, ainsi que la réfection du chemin de Rouelbeau, ces aménagements étant nécessaires aux alentours du centre sportif de Rouelbeau en cours de construction ;
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir le montant net au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique N° 62.331.09, dès l'année suivant la fin des travaux ;
4. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 390'000.-.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **22 octobre 2007**.

Meinier, le 21 septembre 2007



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 13 septembre 2007 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 12/2007

Proposition relative à la délégation de compétences au Maire pour la passation d'actes authentiques

Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Maire pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1 lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique,

vu la teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER

DÉCIDE PAR 11 VOIX POUR, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. De charger le Maire de passer les actes authentiques, concernant :

- a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines ;
- b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement ;
- c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci ;
- d) les changements d'assiettes de voies publiques communales ;

à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c) et d) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

2. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2007-2011.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **22 octobre 2007**.

Meinier, le 21 septembre 2007



République et canton de Genève

Commune de MEINIER

Dans sa séance du 13 septembre 2007 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 13/2007

Proposition relative à la vente d'un lot de copropriété N° 1.03 du droit de superficie distinct et permanent (ddp) immatriculé au feuillet 1691 N° 3 de Meinier, constitué sur la parcelle N° 1647, sise au chemin de la Pallanterie 11, la parcelle et le ddp étant propriété de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanoux de la Pallanterie

Vu les statuts de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanoux de la Pallanterie, adoptés par délibération du Conseil municipal du 11 septembre 1995 et approuvés par un arrêté du Conseil d'Etat du 8 novembre 1995,

vu le projet d'acte de promesse de vente et d'achat établi par Me Laurent Brechbuhl, notaire à Genève,

vu les articles 80A al. 2 de la Constitution de la République et Canton de Genève, 30 lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et 13 des statuts de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanoux de la Pallanterie,

sur proposition de l'Exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER

DÉCIDE PAR 7 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE ET 3 ABSTENTIONS

D'approuver la vente, pour un montant de Fr. 297'664.-, par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanoux de la Pallanterie à Monsieur Olivier Weber-Cafilisch, agissant au nom et pour le compte de la Fondation Archives Antonio Saura, d'un lot de copropriété portant N° 1.03 de 208 m² (24.24 millièmes) du droit de superficie distinct et permanent immatriculé au feuillet 1691 No 3 de la commune de Meinier, situé au sous-sol du bâtiment N° 904 sis chemin de la Pallanterie 11, construit sur la parcelle N° 1647, propriété de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanoux de la Pallanterie.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la loi sur l'administration des communes - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le **22 octobre 2007**.

Meinier, le 21 septembre 2007